



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

VIOULAC A. BALITRAND M. BIAU JM. CALY M. DODINET E. FAYET N. LAFON W. LOMBARD V. MEILLET MN. VAYSSADE C.

Absents excusés : SCHMIT A. LEMONTZIS A. LAURIOL N. BERGONNIER P. VAYSSIE L.

➤ **Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

➤ **Le point sur les travaux en cours :**

Le chantier médiathèque avance bien. L'entreprise Martinazzo respecte le calendrier prévu grâce à une équipe conséquente. Les ouvriers en sont toujours à extraire la roche afin de faire place au futur ascenseur. La dalle a été coulée au niveau du rez de jardin et celle du 1^{er} étage est en cours.

Cependant, un incident est venu émailler le chantier. Un petit effondrement a eu lieu au niveau du mur de soutènement du préau l'école, qu'il faut maintenant consolider

Certaines entreprises ont demandé une avance pour l'achat des fournitures, notamment l'aluminium, la mairie doit donc gérer dès à présent le règlement de ces factures.

Depuis le début du chantier nous pouvons constater que la gêne occasionnée est faible par rapport à l'ampleur du chantier.

➤ Révision des tarifs communaux :

La location des salles communales reste inchangée, seul le tarif du chauffage va augmenter pour l'exercice 2022, il passe de 75 euros à 80 euros.

Les loyers des appartements et des garages restent inchangés. En revanche, les loyers des terrains de la commune et du CCAS seront soumis désormais à l'indice des fermages.

Au camping municipal : l'emplacement passe de 6 euros à 6.50 euros, les adultes passent de 2.80 à 3 euros et l'électricité, de 2.50 euros à 2.80 euros.

Le tarif des locations de mobil-homes reste inchangé.

➤ **Orientations budgétaires :**

- Pour le chantier médiathèque, il est nécessaire de prévoir une petite enveloppe supplémentaire en raison du coefficient de révision des prix.
- Dans la partie travaux, il doit être prévu l'enfouissement des réseaux à Estables pour la somme de 50 000 euros ainsi que le pluvial, pour 50 000 euros.
- La rénovation énergétique du bâtiment de l'ancien presbytère rue du Barry, pour 95 000 euros.
- Le réseau de chaleur : il doit être affermi la tranche optionnelle auprès de notre assistant à maître d'ouvrage pour le suivi du chantier à hauteur de 5 000 euros.
- A l'école, classe 3, il y aura lieu de faire établir des devis de manière à passer en hydraulique et plus en chauffage électrique, très énergivore et de faire procéder à une bonne isolation de ce bâtiment, qui doit être englobé dans le fonctionnement du futur réseau de chaleur.
- Monsieur le Maire a eu une entrevue avec Mr le directeur d'Aveyron Habitat afin d'étudier la possibilité de construire 3 logements HLM supplémentaires au lieu-dit Blanquefort.

La demande de location en T3 et T4 est importante sur le village et il a été constaté que ces locataires ont bien souvent fait le choix de rester sur la commune en passant par de la construction. La dynamique du village, le maintien de son école et de ses commerces en dépendent. La commune ferait l'acquisition de deux parcelles au lotissement des Prés de Blanquefort pour la somme de 20 000 euros et Aveyron Habitat serait partie prenante de ce projet.

Le conseil municipal est favorable à ce projet à l'unanimité

- Un chemin rural est à revoir dans la montée de La Ginestière.

➤ **Délibérations :**

- La commune adhère au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion et cette convention prend fin au 31 décembre 2021. Une nouvelle délibération est à prendre afin de renouveler l'adhésion pour une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

- Le stade d'Estables étant passé compétence Communauté de Commune il y a lieu de transférer l'actif et pour cela, autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

- Achat immobilier : le vendeur a demandé l'autorisation de rester dans les murs jusqu'au paiement de la vente. Cette autorisation doit être confirmée par une délibération du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

- EADP : cette structure va cesser son activité et pour cela, doivent être désignés un titulaire et un suppléant afin d'entériner sa dissolution. Sont désignés : Alain VIOULAC membre titulaire et Nathalie LAURIOL membre suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Questions et informations diverses :**

- Monsieur Jean-Marie BIAU fait un compte rendu de la commission culture et communication qui s'est réunie plusieurs fois afin notamment de mettre sur pied le bulletin municipal, l'achat de livres pour la bibliothèque ainsi que les festivités de fin d'année.

Monsieur Vincent LOMBARD qui a rencontré une personne de la commune au sujet du problème des chats errants de plus en plus nombreux dans le village, fait une présentation au Conseil sur les possibilités d'identification et de stérilisation de ces animaux.

Plusieurs solutions s'offrent à la commune afin de traiter le problème mais dans tous les cas, il y aura besoin de bénévoles afin de prendre en charge les chats et aussi de moyens. Après proposition du Maire, le Conseil décide d'allouer la somme de 1 000 euros à cette affaire, tout en insistant sur le fait que chaque propriétaire de chat devrait en être responsable en le faisant stériliser.

Prochain conseil : le mercredi 19 janvier 2022 à 20 heures 30